



PREFET DE L'HERAULT

Avis d'enquête publique préalable

**à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L211-7 du code l'environnement,
concernant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault et de la
Lergue aval sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault**

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux de restauration et d'entretien du lit et des berges de l'Hérault et de la Lergue parcourant le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Sont concernées par ce programme pluriannuel de gestion les communes de : Aniane, Argelliers, Bélarga, Campagnan, Gignac, Lagamas, Le Pouget, Pouzols, Puéchabon, Saint-André-de-Sangonis, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Pargoire et Tressan.

Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Jean-François DÉMOULIN, Ingénieur ETP retraité.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Mme Isabelle MILLOT, Chef du Service Stratégie Eau/Gemapi (Communauté de Communes Vallée de l'Hérault) – téléphone : 04 67 57 36 26 , e-mail : Isabelle.MILLOT@cc-vallee-herault.fr .

les dossiers d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, seront déposés et consultables :

- en mairie de Gignac, siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-vallee-herault/>
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00 :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Gignac, siège de l'enquête publique, suivant les horaires d'ouverture précités,

- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Jean-François DÉMOULIN, commissaire enquêteur
«Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault »
Mairie de Gignac
Place Auguste Ducornot
34150 GIGNAC

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :
<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-vallee-herault/>
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Gignac les :
 - lundi 10 décembre 2018 de 14h00 à 17h00,
 - mercredi 19 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
 - vendredi 11 janvier 2019 de 14h00 à 17h00.
- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier .

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – bureau de l'environnement), en mairie de Gignac et au siège de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur le site internet comportant le registre dématérialisé(<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-vallee-herault/>).

À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet.